

Compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial Exercice 2022

Conformément aux dispositions de l'article R 533-16 -III du code monétaire et financier, Investisseurs Dans l'Entreprise (IDE AM) présente un compte-rendu de la mise en œuvre de sa politique d'engagement actionnarial, qui intègre les informations requises dans le rapport 29LEC (paragraphe III-4 de l'article D533-16-1 du COMOFI).

MODE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au cours de l'année 2022, IDE AM a exercé les droits de vote au titre de chaque OPCVM géré lorsque la société, objet du vote, a représenté au moins 3% de l'actif net de cet OPCVM. Les émetteurs tant français qu'étrangers ont été concernés.

Les analystes et/ou gérants ont procédé à l'analyse des résolutions et le ou les gérants a (ont) décidé des votes émis. Les votes ont été réalisés par correspondance.

CHOIX EFFECTUES SUR LES VOTES LES PLUS IMPORTANTS

Les votes émis par IDE AM visent à préserver les intérêts à long terme des porteurs de l'OPCVM. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

Structure du conseil

Les décisions relatives aux mandats des administrateurs (ou membres du conseil de surveillance) dépendent notamment du profil de la personne faisant l'objet de la résolution, de l'existence ou non de controverses la concernant, du nombre de mandats qu'elle détient, de son indépendance de jugement, et, en cas de renouvellement, de son assiduité aux conseils passés. IDE AM est d'autre part attentive à la séparation des pouvoirs exécutifs et de contrôle, et en cas d'absence de dissociation, à la pertinence de cette situation.

Opérations sur le capital

IDE AM est généralement favorable aux opérations importantes sur le capital lorsqu'elles génèrent une dilution maîtrisée et sont créatrices de valeur, et qu'elles comportent des droits prioritaires de souscriptions.

Rémunération des dirigeants

IDE AM soutient en général les politiques de rémunération des dirigeants, lorsque celles-ci sont transparentes. IDE AM s'oppose notamment aux rémunérations lorsqu'elles :

- sont jugées excessives ;
- comportent une part variable importante, n'étant pas basée sur la performance de l'entreprise ; ou

- comportent une part variable assortie de critères d'objectifs de performance peu clairs, subjectifs ou pilotables.

Résolutions à caractéristiques ESG

Les résolutions concernées ont été principalement relatives à des demandes additionnelles de rapports à connotation ESG de la part d'actionnaires, demandes souvent non soutenues par le conseil. IDE AM s'est prononcée sur ces résolutions au cas par cas en considérant la documentation déjà publiée par l'entreprise et/ou la nécessité de l'amender.

Choix du commissaire aux comptes

IDE AM a décidé d'appliquer à tous les émetteurs côtés la réforme européenne de l'audit stipulant, pour les Entités d'Intérêt Public (EIP), une rotation obligatoire des commissaires aux comptes et des cabinets d'audit après 10 ans (durée étendue à 24 ans avec co-commissariat).

RECOURS EVENTUEL A DES CONSEILLERS EN VOTE

Dans le cadre de sa politique d'engagement actionnarial, IDE AM a consulté le cas échéant les avis émis en 2022 par des proxys tels qu'Institutional Shareholder Services (ISS) et/ ou l'Association Française de Gestion (AFG) en gardant toutefois une totale indépendance par rapport à eux.

ORIENTATION DES VOTES EXPRIMES DURANT LES ASSEMBLEES GENERALES

IDE AM a voté à 15 Assemblées Générales au cours de l'année 2022. Au total, IDE AM a pris position sur 272 résolutions sur 15 sociétés dans 5 pays.

Répartition géographique des Assemblées Générales

Pays	Nombre d'Assemblées Générales	Nombre de résolutions
France	4	96
Etats-Unis	6	103
Allemagne	2	24
Pays-Bas	2	36
Autriche	1	13
TOTAL	15	272

Ces 272 résolutions ont donné lieu à un total de 555 résolutions votées en cumul sur les différents OPC gérés par IDE AM.

Répartition des votes par catégorie

Catégorie	Nombre de résolutions
Structure du conseil	107
Opération sur le capital	44
Rémunérations	34
Résolutions à caractéristiques ESG	24
Approbation des comptes	16
Choix du commissaire aux comptes	16
Modification statutaire	7
Points de routine	2
Autre	22
TOTAL	272

Orientation des votes

Votes	TOTAL
POUR	81%
CONTRE	11%
ABSTENTION	3%
PAS DE VOTE REQUIS	5%
Alignés au conseil ⁽¹⁾	86%
Non alignés au conseil ⁽¹⁾	14%

(1) IDE AM définit la notion d'alignement au conseil par l'ensemble des votes POUR les résolutions soutenues par le conseil et des votes CONTRE les résolutions non soutenues par le conseil

86% des instructions de vote d'IDE AM sont en accord avec les recommandations des conseils des sociétés.

Répartition des votes non alignés au conseil

Catégorie	TOTAL
Résolutions à caractéristiques ESG	28%
Rémunérations	21%
Opération sur le capital	18%
Choix du commissaire aux comptes	15%
Structure du conseil	8%
Approbation des comptes	0%
Autre	10%

DIALOGUE AVEC LES SOCIETES DETENUES EN PORTEFEUILLE

IDE AM a notamment spécifiquement sollicité 14 sociétés sur des problématiques ESG, avec pour thèmes principaux :

- l'amélioration de la transparence sur leurs émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le cadre de la détermination de l'empreinte carbone des portefeuilles gérés ;
- la clarification de leurs objectifs environnementaux ;
- le financement de leur stratégie de réduction de leur consommation énergétique.

DECISIONS PRISES EN MATIERE DE STRATEGIE D'INVESTISSEMENT, NOTAMMENT EN MATIERE DE DESENGAGEMENT SECTORIEL

Les titres du groupe de maisons de retraite ORPEA, détenus par l'un des OPC gérés, ont été cédés au cours du premier trimestre 2023 consécutivement aux scandales et controverses, notamment ESG, dont la société a fait l'objet.

SITUATIONS DE CONFLITS D'INTERETS

IDE AM exerce une activité de gestion d'OPCVM et n'appartient à aucun groupe bancaire ou financier, ce qui lui confère toute indépendance dans l'exercice de son activité.

Au cours de l'année 2022, IDE AM n'a pas connu de situation de conflit d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote des titres détenus par les OPC qu'elle gère.